

Proposition du comité parité-égalité

de nouvelle note Inria sur la communication égalitaire

19 mai 2024

La présente note rappelle la position d’Inria vis-à-vis des préconisations émises par le Haut conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en 2017 et notamment sa Convention d’engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Les recommandations proposées dans le guide pratique pour une bonne communication publique sans stéréotype de genre publié à cette période couvraient les différentes formes de communication (prise de parole, événementiel et rédaction). Parmi elles, Inria a souhaité préciser en 2018 les règles d’application de la communication égalitaire pour accompagner sa mise en pratique par l’ensemble du personnel. Ces règles ont été fixées par la direction générale en concertation avec la ligne métier communication, la direction des ressources humaines et le comité Parité et Égalité d’Inria.

En 2024, devant la faible mise en application de la précédente note, et ce malgré des sessions de formation des personnels, la nécessité d’une nouvelle note aux préconisations à la fois plus claires et plus contraignantes – s’appliquant à tous et toutes – s’est fait jour.

1. La communication égalitaire, fer de lance d’une meilleure visibilité des femmes dans le milieu académique en général et scientifique en particulier

1.1. La signature par Inria de la Convention d’engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

En décembre 2017, Inria, après consultation du Comité Parité et Égalité d’Inria et du comité de direction, a pris la décision de s’engager dans une politique volontariste en matière de communication égalitaire, en signant la Convention d’engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du HCEⁱ.

La signature de cette Convention a entraîné pour l’institut l’engagement de respecter, dans sa communication externe comme interne, une communication égalitaire, telle que définie par le HCE et déclinée dans son Guide de bonnes pratiquesⁱⁱ. Des règles adaptées à la communication chez Inria et respectant les préconisations du HCE ont alors été élaborées, qui devaient être respectées par chacun et chacune dans la rédaction de tout document destiné à la communication externe ou interne de l’institut. La présente note intervient dans le but de fixer, six ans plus tard, de nouvelles règles, à la fois plus progressistes, plus consensuelles et tenant compte des dernières mises à jour des recommandations du HCE publiées en 2022ⁱⁱⁱ.

1.2. Les recommandations définies par le HCE dans sa version de 2022 sont les suivantes :

1. **Employer les noms féminins ou masculins de métiers, titres, grades et fonctions** en accord avec le genre de la personne concernée. Comme « chercheuse », « rapporteuse », ou « professeuse » plutôt que des néologismes dont la finale féminine n'est pas audible.
2. **User d'une communication sans stéréotypes de sexe à l'oral comme à l'écrit.** Décliner les noms et adjectifs qui varient en genre : « chercheur lauréat » et « chercheuse lauréate ».
3. **Recourir aux termes épiciènes.** Exemples : « les membres du corps professoral », « les bénéficiaires d'une bourse ERC », « les responsables de la sécurité informatique » ...
4. **Utiliser l'ordre alphabétique** en cas de désignation double. Adopter l'accord de proximité plutôt que la règle « le masculin l'emporte sur le féminin ». « Les chercheurs et les chercheuses sont satisfaites ».
5. **Éliminer les expressions sexistes** : utiliser « l'humanité » plutôt que « l'Homme », bannir « mademoiselle », « nom d'épouse », « chef de famille ».
6. **Présenter intégralement l'identité des personnes.** Ne pas utiliser : « Une femme a gagné une bourse ERC ».
7. **Montrer la diversité des profils et des statuts.** Les femmes ne sont pas un groupe homogène.
8. **Diversifier les représentations des femmes et des hommes.** Attention aux visuels : couleurs, environnement, activité exercée, attitude, place dans l'image, interaction entre les personnes.
9. **Veiller à équilibrer le nombre et les représentations de femmes et d'hommes dans tous les supports de communication.**
10. **Former les professionnel·les à une communication égalitaire.**

2. La déclinaison de ces règles chez Inria

2.1. User du féminin pour les noms de métiers.

En France, il existe un cadre juridique qui encourage l'utilisation du féminin des noms de métier dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'État. Une première circulaire du Premier ministre du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres est venue détailler cette obligation et indiquer en annexe les règles de féminisation à employer. Constatant l'inapplication de la première circulaire de 1986, le Premier ministre a fait rédiger une nouvelle circulaire d'application parue le 6 mars 1998 et relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Il ne s'agit donc absolument pas d'un sujet neuf.

- La majorité des noms de métiers comportaient, avant le XVIIe siècle, un équivalent féminin. Nous proposons de conserver ces termes lorsqu'ils ont déjà fait partie de notre langue. Par exemple :
- auteur => autrice
- poète => poétesse
- écrivain => écrivaine

Lorsque les noms de métiers n'ont jamais connu d'équivalent féminin, il nous apparaît judicieux de préférer une forme qui, à l'oreille, fait sentir le distinguo entre le masculin et le féminin, à moins que cette forme ne corresponde au féminin d'un adjectif - comme c'est le cas pour « ingénieuse », féminin de l'adjectif « ingénieux », auquel par exception on préférera « ingénieure » pour féminin d' « ingénieur ».

2.2. L'emploi systématique des deux genres.

La langue française est une langue genrée : elle comprend un genre féminin, un genre masculin, mais elle ne comporte pas de « neutre ». Considérer que le « masculin de principe » est en fait un neutre conduit invariablement à gommer le féminin dans l'écriture, ce qui renforce le sentiment d'une inexistence ou d'une illégitimité des femmes dans la sphère publique. L'emploi systématique des deux genres est donc préconisé.

Dans la rédaction d'un article amenant à employer à de nombreuses reprises la double flexion, une alternative élégante peut consister à trouver un terme générique épïcène englobant au pluriel masculin et féminin. Lorsqu'aucune tournure de phrase alternative n'est envisageable, on maintiendra la double flexion.

Voici quelques exemples de termes épïcènes susceptibles d'être fréquemment utilisés :

- scientifique,
- élève,
- enfant,
- camarade,
- collègue,
- partenaire,
- responsable...

L'emploi de mots épïcènes n'exempte pas de l'utilisation des deux articles au singulier, par ordre alphabétique (« la ou le » « un ou une »). Leur usage simplifie l'écriture au pluriel (les, des).

Lorsqu'on emploie la double flexion, le féminin et le masculin doivent apparaître par ordre alphabétique ; il n'y a pas de préséance du féminin.

Exemples :

- Les chercheuRs et les chercheuSes
- Les Femmes et les Hommes
- CeLles et ceUx qui...

2.3. Le bannissement de tout sexisme.

Ainsi que préconisé par le Guide pratique du HCE, Inria s'engage à proscrire toute orientation sexiste dans sa communication et en particulier à :

- Éliminer toute expression sexiste. Éviter les expressions telles que « en bon père de famille » ou l'emploi de « Mademoiselle » (on ne dit pas « damoiseau »). De même ne pas utiliser « jeune fille » : on ne dit pas « jeune garçon » ; préférer « jeunes femmes et jeunes hommes » ou « jeunes gens »
- Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle. Il est beaucoup plus courant de faire référence à la vie privée des femmes qu'à celle des hommes, les présentations incluant souvent la mention du nombre de leurs enfants ; cela est de l'ordre de l'intime et n'a pas sa place dans une communication publique.
- Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes. Les femmes sont beaucoup plus couramment désignées que les hommes par leur seul prénom. Le prénom seul ne s'emploie là encore que dans la sphère intime ; en faire usage dans une communication publique exprime un manque de respect pour les femmes, les ramenant de la sphère publique à la sphère privée.
- Préférer l'usage du mot « humain » à l'usage du mot « Homme ». Exemples : « droits humains », « interface humain-machine »

2.4. L'accord des adjectifs et participes passés

Si l'emploi du féminin et du masculin pour les substantifs et pour les adjectifs est systématisé, il apparaît à de nombreuses personnes que cette tournure grammaticale alourdit la lecture. Le Comité préconise l'accord de proximité : « les chercheurs et les chercheuses étrangères » ; l'adjectif est accordé au féminin car le substantif le plus proche est féminin. Cet accord a été couramment utilisé, y compris par les écrivaines et écrivains jusqu'au milieu du XVIIe siècle à partir duquel la règle de primauté du masculin est peu à peu assertée. Il est néanmoins resté pratiqué par les francophones, mais également enseigné dans l'Éducation nationale jusqu'au début du XXe siècle.

Pour ce qui concerne les adjectifs qualifiant des termes épiciques, il conviendra de les décliner et au féminin et au masculin, ou d'employer une tournure alternative permettant d'éviter cet écueil. L'accord des adjectifs et participes passés épiciques suit lui aussi l'accord de proximité.

Exemples :

- Phrase non égalitaire : « les chercheurs concernés par cette mesure »
- **Phrase égalitaire avec double flexion et accord de proximité : « les chercheurs et chercheuses concernées par cette mesure »**

- Phrase égalitaire avec double flexion : « les chercheurs concernés et les chercheuses concernées par cette mesure »
- Phrase égalitaire avec tournure épïcène : « les scientifiques concernées et concernés par cette mesure »
- Phrase égalitaire avec substantif épïcène et tournure alternative pour les adjectifs : « les scientifiques que cette mesure concerne »

2.5. L'usage du point médian pour les seuls formulaires RH et les offres d'emploi

Le point médian est une convention typographique, qui n'a pas vocation à être prononcée, au même titre que le '/' ou la mise entre parenthèses du « e » marquant le féminin : « chargé(e) de recherche ». Dans le langage oral, il convient de décliner les deux formes d'un mot écrit avec une telle abréviation. Le Comité considère que le point médian est préférable à l'usage de la mise entre parenthèses de la forme féminine, qui contribue à la mettre symboliquement en retrait.

La double flexion est pour l'instant recommandée à la place de ces abréviations (voir *supra*) car celles-ci ne sont pas lisibles actuellement par les logiciels de lecture automatique notamment employés par les personnes mal et non voyantes.

L'usage d'abréviations ne doit donc être retenu que pour les formulaires et les annonces d'offres d'emplois (exigüité des champs).

Dans ces cas où le point médian est employé, la recommandation du HCE est de mettre un seul point médian même au pluriel ; exemple : « étudiant-es » et non « étudiant·e·s ».

Raccourci clavier du point médian sur PC : **Alt + 0 + 1 + 8 + 3**

Raccourci clavier du point médian sur Mac : **Alt + Maj + F**

3. Exemples de mises en situation

On trouvera ci-dessous un ensemble de bonnes pratiques pour une communication paritaire.

3.1. Noms de métier, titre ou fonction

assistant → assistante	directeur → directrice	inventeur → inventrice
chercheur → chercheuse	doctorant → doctorante	président → présidente
concepteur → conceptrice	étudiant → étudiante	professeur → professeuse
coordinateur → coordinatrice	évaluateur → évaluatrice	programmeur → programmeuse
développeur → développeuse	examineur → examinatrice	rapporteur → rapporteuse

ingénieur → ingénieure	chef de projet → cheffe de projet	agent → agente
auteur → autrice	maître de conférences → maîtresse de conférences	

3.2. Des tournures de phrases alternatives

Éviter	Préférer
Aucun responsable ne peut quitter son poste ; s'il le fait, il encourt une sanction.	Les responsables ne peuvent quitter leur poste sous peine d'une sanction
Un dossier de présentation du projet par participant sera déposé.	Un dossier de présentation du projet par candidature sera déposé.
Chacun des membres...	Chaque membre...
Nous devons être prudents.	Nous devons faire preuve de prudence.
Vous êtes convoqué <i>ou</i> vous êtes convoquée	Nous vous convoquons
S'ils le font, on annulera.	Le cas échéant, on annulera.
Il sera nommé par l'assemblée.	L'assemblée procédera à sa nomination.
<ul style="list-style-type: none"> - Il supervise, organise et coordonne.... - Il améliore les procédures - Il travaille en relation avec... - le candidat possède des qualités d'écoute et d'expression orale - il est également rigoureux et précis - diplômé d'un Master 	<p>Fonctions et responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser, organiser et coordonner - Améliorer les procédures - Travailler en relation avec... <p>Qualités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écoute, bonne expression orale - rigueur, capacité à travailler avec précision <p>Prérequis : Master</p>

4. Ressources

- Plusieurs ressources sont consultables sur le site Comité Parité et Egalité d'Inria : <https://parite.inria.fr/>
- Le site du Haut Conseil à l'Égalité Femmes Hommes <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>
- Le site d'Éliane VIENNOT, professeuse émérite de littérature française : <https://www.elianeviennot.fr/Langue.html>

Un corpus d'exemples sera joint à la présente note.

5. Contact

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter Marie-Laetitia Gambié, secrétaire de rédaction et rédactrice à la Direction de la communication.

ⁱ Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>

ⁱⁱ Guide pratique pour une bonne communication publique sans stéréotype de sexe, version 2016 : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publicue_sans_stereotype_de_sexe_vf_2016_11_02.compressed.pdf Les signataires de la Convention : <https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites/article/liste-des-signataires-de-la-convention-d-engagement-pour-une-communication>

ⁱⁱⁱ Guide pratique pour une bonne communication publique sans stéréotype de sexe, version 2022 : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_egacom_sans_stereotypes-2022-versionpublique-min.pdf